

Décision : DAJ2023-138

**LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 01 février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2020-96 du 01 mars 2020
nommant Monsieur Thomas LOMBES, Directeur Général Délégué à la stratégie et de la prospective au
sein de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

DECIDE :

Article 1 : Délégation de signature est accordée à Monsieur Thomas LOMBES, Directeur Général Délégué à la Stratégie, afin de signer, au nom du Président-directeur général de l'Inserm, tous actes et décisions dans la limite de ses attributions.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1 février 2023.



Didier SAMUEL

Président-directeur général de l'Inserm